

<https://college-leonard-devinci.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article236>



Accueil des élèves en classe à horaires aménagés

- Actualité -

Date de mise en ligne : jeudi 9 septembre 2021

Copyright © Collège Léonard de Vinci - Tous droits réservés

Règlement cadre de l'accueil des élèves en classe à horaires aménagés

Le collège Léonard de Vinci aménage l'emploi du temps d'une classe par niveau, de manière à libérer les élèves à 15h30 trois fois par semaine.

Cet aménagement est ouvert aux élèves pratiquant une activité sportive dans une association de Chassieu et aux danseurs et musiciens du conservatoire de Chassieu.

Les dites associations et le conservatoire devant être conventionnés avec le collège Léonard de Vinci.

Le recrutement proposé par les associations et le conservatoire est ensuite validé ou non par la direction du collège.